

# COMPTE-RENDU DE LA QUATRIEME REUNION DU GROUPE « POLITIQUE » DE LA PSM – 08/02/13

**La prochaine réunion du groupe « politique » aura lieu  
le jeudi 28 février à 18 h 30 à Bully-les-Mines**

## **Présents :**

*Benoît (Fraternité Migrants Bassin Minier, PSM) ; Dominique (Terre d'Errance Steenvoorde) ; Hugues (Fraternité Migrants Bassin Minier) ; Maël (PSM) ; Nan (Terre d'Errance Norrent-Fontes, PSM) ; Philippe (La Marmite aux Idées)*

## **Retour sur la réunion en préfecture du 1er février**

A partir de ses notes, Maël résume les propos qui se sont tenus lors de cette réunion, à laquelle Nan et Benoît étaient également présents : **cf. compte-rendu** qu'il diffusera bientôt.

Sur le point spécifique des **maisons du migrant, le principe n'est pas rejeté d'emblée**, ce qui nous apparaît positif au regard du niveau de dialogue avec la préfecture dans les années passées. Et en même temps, par rapport à ce point et à tous les autres, **il convient de rester attentif et offensif** pour que les choses avancent réellement.

## **Maisons du Migrant**

La demi-page de présentation élaborée par le groupe sur ce point (cf. dernier compte-rendu) est relue et discutée :

- mettre en avant le fait qu'il s'agit d'une expérience (c'est le fait d'en faire l'expérience qui nous permettra d'affiner notre projet) ; que ces expériences seraient portées par les associations partantes mais qu'elles auraient pour vocation à être reprises, généralisées et adaptées localement par l'Etat
- le temps de présence d'une personne dans un tel dispositif : doit-il être limité ou non ?
- la capacité d'accueil : le dernier compte-rendu mentionnait que « la taille critique d'un hébergement de ce type tournerait autour de trente personnes » ; le seuil paraît faible à certains ; doit-on fixer une limite ?
- si le public est différent d'un CADA, quelle sont les différences et les ressemblances en terme de fonctionnement avec de tels dispositifs et peut-on s'en inspirer ?
- quelle place pour les différents acteurs dans une maison du migrant ?
  - pour les associations ? quel(s) statut(s) : salariés / bénévoles / volontaires ?
  - du personnel qualifié doit-il être présent (par exemple dans le domaine de la santé, un(e) infirmier(e)) ou doit-on favoriser les possibilités de prise en charge à l'extérieur (PASS) ?

**Benoît se propose de rédiger un texte de présentation du projet qu'on pourra amender avant diffusion.** A cet effet, Benoît a pris plus de notes que ce qui est retranscrit ci-dessus.

**Nan voit avec Marc Boulnois pour organiser une réunion de travail entre assos et Réseau des Elus Hospitaliers** (sans la préfecture) sur l'hébergement : projet de maisons du migrant et MOUS (Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale – dispositif dont pourrait se saisir le REH).

Il serait aussi intéressant de **travailler sur les maisons du migrant lors du prochain forum de la PSM** qui devrait avoir lieu avant l'été.

## **PDAHI – Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion**

Pour le Pas-de-Calais : **Nan demande à Cindy si elle veut bien prendre contact** avec la personne en charge du PDAHI pour obtenir la date de la prochaine réunion.

Pour le Nord : **Dominique demande à Damien.**

## **DIHAL – Délégation Interministérielle à l'Habitation et à l'Accès au Logement**

Nan a contacté la personne en charge de la DIHAL pour le Pas-de-Calais. Le document produit dans ce cadre prendrait en compte les Rroms (on le découvre !) mais pas ceux qui passent (sans commentaire!).

Par souci pédagogique, **nous enverrons à titre informatif à la DIHAL 62 (Nan), DIHAL 59 et Alain Régnier (Maël) :**

- le rapport de la Coordination Française pour le Droit d'Asile
- le rapport de Lily accompagné d'une note avec des infos plus récentes sur chaque camp (**chacun est mis à contribution avec Maël qui coordonne**)

## **Traité du Touquet**

L'idée serait d'interpeller les élus et de leur demander de dénoncer ce traité.

**Hugues fait une fiche de synthèse** sur le traité et ses modifications qui pourrait être diffusée dans le réseau PSM et aux élus. **Philippe commence une lettre** dans ce sens.

## **Dissolution de la Belle Étoile**

La Belle Étoile se dissout et appelle les autres associations à la suivre. La question de savoir comment les autres associations pourront assurer la relève pour les repas renvoie au second plan la réflexion que la Belle Etoile veut provoquer. Si les autres assos ne vont pas se dissoudre, elles peuvent se poser la question de **la place des associations par rapport à l'Etat. Cette question pourrait faire l'objet du prochain forum de la PSM.**

**L'idée d'une réaction commune** (avec des signatures à titre individuel) pour saluer le travail effectué et dire que les assos pourraient se saisir de la question posée lors du prochain forum de la PSM, **n'est pas tranchée.**